

Image not found or type unknown



Conséquence divorce pour faute d'un étranger

Par **cléliadroit**, le **03/07/2009** à **18:19**

Bonjour,

Suite à un mariage avec 1 an de vie commune d'un marocain et d'une française, l'époux réside depuis en France. Une demande de divorce pour faute de la part de l'épouse qu'entraîne t il pour l'époux étranger?

Merci.

Par **jeetendra**, le **03/07/2009** à **18:29**

bonjour, conséquence du divorce possible: non renouvellement du titre de séjour vie privée et familiale et reconduite à la frontière possible, cordialement